

Élections départementales et régionales

Dimanches 20 et 27 juin

Les dates du double scrutin sont **les dimanches 20 et 27 juin 2021** : Bloquez vos agendas !



L'Assemblée nationale a, mardi 9 février 2021 au soir, adopté à l'unanimité le projet de loi de report de ces scrutins qui devaient initialement se tenir en mars 2021.

Infos pratiques

Compte tenu de la circulaire ministérielle du 28/04/2021, voici les informations concernant l'organisation des élections départementales et régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021 :

- chaque mandataire peut disposer de deux procurations établies en France
- le port du masque est obligatoire pour tous les électeurs
- le lavage des mains est une mesure barrière essentielle à l'entrée et à la sortie du bureau de vote
- la demande aux électeurs d'apporter leur propre stylo pour émarger
- les horaires des bureaux de vote qui sont de 8h00 à 20h00
- les adresses des bureaux de vote
- les électeurs doivent apporter obligatoirement un document d'identité pour pouvoir voter

Liens utiles

[Retrouvez toutes les infos sur les élections : procuration de vote, bureaux de vote...](#)